



Pb avec mon assurance 2 roues

Par **smanoumidou**, le **22/12/2010** à **21:13**

Bonjour,

J'avais souscrit un contrat d'assurance pour mon scooter en passant par une société de courtage basée à Paris en Avril 2009;

En Novembre, en me rendant au travail, je glisse sur la route et je tombe; les pompiers me ramènent à l'hôpital et mon véhicule est pris en charge par un garage; Je contacte mon assurance pour connaître les modalités de la prise en charge, et là on me dit que ce n'est pas inclus dans mon contrat;

quelques jours après, je reçois un courrier comme quoi mon assurance était résiliée depuis quelques temps déjà pour non déclaration d'un accrochage qui se serait produit en Mai!! Il faut savoir que je n'ai jamais reçu de courrier m'indiquant l'arrêt de mon contrat à forcé je constatais tous les mois un prélèvement par l'assurance sur mon compte bancaire! Impossible de joindre le siège ni la société de courtage! Aujourd'hui je ne peux plus m'assurer car on me dit que je suis "fiché"!!!!

Que faire? comment prouver que je n'ai pas "frauder" l'assurance, comment me "déficher" afin de pouvoir me réassurer?

Ais-je le droit de faire assurer le véhicule au nom de ma concubine ou d'un tiers et d'être couvert en cas de problème?

Existe-t-il une loi qui oblige un assureur à vous accepter si plusieurs autres ont refusé (comme en interdit bancaire)?

Je vous remercie infiniment de toutes vos réponses car je suis complètement désemparé et ne possédant pas de permis B, cela était mon seul outil de travail...

Par **chaber**, le **24/12/2010** à **07:51**

Bonjour,

Si vous ne trouvez pas de nouvel assureur, consultez le site ci-dessous pour connaître la procédure à suivre

<http://vosdroits.service-public.fr/F2660.xhtml>

Cet accident non déclaré date-t-il de mai 2010 ou 2009?